

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

7425 Alfa Nettoyant pour atelier

N° de l'article:

74250005

UFI:

4QPC-7DUC-MP03-11ST

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Corr. 1A)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges; Kokosalkylaminethoxylat; Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid; potassium hydroxide

Consignes en cas de risques pour la santé

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 61791-14-8	Kokosalkylaminethoxylat Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Dam. 1 (H318) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 300 – 2 000 mg/kg	2,5 – < 3 %
n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487136-33	potassium hydroxide Acute Tox. 4 (H302), Met. Corr. 1 (H290), Skin Corr. 1A (H314) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5% Skin Corr. 1B; H314: 2% ≤ C < 5% Skin Irrit. 2; H315: 0,5% ≤ C < 2% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2% Eye Irrit. 2; H319: 0,5% ≤ C < 2% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 333 mg/kg	0,5 – < 2 %
N°CE: 931-292-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490061-47	Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 1 064 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	0,25 – < 1 %
n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119962190-43	Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), STOT RE 1 (H372), Skin Corr. 1B (H314) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 300 – 2 000 mg/kg	0,25 – < 1 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Pour diluer, toujours préparer le récipient d'eau et y verser lentement le produit tout en remuant.

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Métal Comburant Acide Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 8B – Substances corrosives non combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger contre: Gel Forte chaleur Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	② 2 mg/m ³

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	1 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets locaux
potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3	1 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets locaux
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	6,2 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	1,53 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	11 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	5,5 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	0,44 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	0,12 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	0,025 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	0,017 mg/kg	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	0,007 mg/kg	① DNEL Consommateur ② aigu-dermique, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	0,007 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② aigu-par voie orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	0,0335 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	0,00335 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	24 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	5,24 mg/kg p.c. / jour	① PNEC sédiment, eau douce
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	0,524 mg/kg p.c. / jour	① PNEC sédiment, eau de mer
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6	1,02 mg/kg p.c. / jour	① PNEC terre
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	0,002 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	0,0002 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	7,5 mg/kg p.c. / jour	① PNEC sédiment, eau douce
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6	5 mg/kg p.c. /jour	① PNEC terre

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante Type de filtre: A/PS, B

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

Odeur: Fruchtartig

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	13,3	20 °C	
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	23 hPa	20 °C	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,05 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec: Acide

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acide Métal Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Kokosalkylaminethoxylat n°CAS: 61791-14-8

DL50 par voie orale: >300 – 2 000 mg/kg (Ratte)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3
DL50 par voie orale: 333 mg/kg (Ratte) OECD 425
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6
DL50 par voie orale: 1 064 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Ratte)
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6
DL50 par voie orale: >300 – 2 000 mg/kg (Ratte)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Kokosalkylaminethoxylat n°CAS: 61791-14-8
CL50: >1 – 10 mg/L 4 d (poisson, Fisch) OECD 203
CE50: >1 – 10 mg/L 2 d (crustacés, Krebstiere)
NOEC: >0,1 – 1 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3
CL50: 80 mg/L 4 d (poisson, Fisch)
CL50: 45,4 mg/L 4 d (poisson, Fisch)
CE50: 40,4 mg/L 2 d (crustacés, Krebstiere)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6
CL50: 2,67 – 3,46 mg/L 4 d (poisson, Fisch) APHA Stand Method
CE50: 3,1 mg/L 2 d (crustacés, Krebstiere) OECD 203
CE50: 0,146 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge) OECD 201
NOEC: 0,42 mg/L (poisson, Fisch)
NOEC: 0,067 mg/L 28 d (Algues/plantes aquatiques, Alge) OECD 201
NOEC: 0,7 mg/L 21 d (crustacés, Krebstiere) OECD 211
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6
CL50: >0,1 – 1 mg/L 4 d (poisson, Fisch)
CE50: 0,1 – 1 mg/L 2 d (crustacés, Krebstiere)
CE50: >0,01 – 0,1 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC: >0,01 – 0,1 mg/L 21 d (crustacés, Krebstiere)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Kokosalkylaminethoxylat n°CAS: 61791-14-8
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
potassium hydroxide n°CAS: 1310-58-3 N°CE: 215-181-3
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Amine, C12-14 (geradzahlig)-Alkyldimethyl, N-oxid N°CE: 931-292-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Amine, N-(C16-18 (geradzahlig) und C18-unges n°CAS: 1290049-56-7 N°CE: 800-029-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1719	UN 1719	UN 1719	UN 1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)





Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 8	 8	 8	 8
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Danger n° (code Kemler): 80 Code de classification: C5 Code de restriction en tunnel: (E)	Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Code de classification: C5	Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Numéro EmS: F-A, S-B	Dispositions particulières: A3 Quantité limitée (LQ): Y840 Quantités exceptées (EQ): E2

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2024

Date d'édition: 18 sept. 2024

Version: 1



7425 Alfa Nettoyant pour atelier

IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Corr. 1A)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible